

CE PLANNING TIENT LIEU DE CONVOCATION

Points importants :

- cette épreuve est obligatoire et comptera pour 50% de la note finale de votre semestre
- toute absence injustifiée à cette épreuve sera considérée comme défaillance
- il n'y a plus de session de rattrapage donc toute absence injustifiée, considérée comme défaillance, entraîne un non-calcul du semestre et donc de l'année
- si vous avez une absence justifiée (maladie) le jour d'une épreuve, je vous demanderai de me scanner dans un 1er temps le certificat maladie afin d'organiser une épreuve de substitution. Pour prendre en compte définitivement cette absence sans préjudice sur les résultats, il faudra me transmettre l'original de ce certificat sous 7 jours.
- en cas de double cursus, si le diplôme de la licence de philosophie est le cursus principal, aucun report d'examen ne peut être envisagé. Dans le cas où le cas où votre cursus principal est un autre diplôme, et qu'un examen en chevauche un organisé par la faculté de philosophie, je vous demanderai de passer **pour le 6 décembre 2019 au plus tard** au secrétariat de la faculté de philosophie afin d'organiser une épreuve de substitution, uniquement sur présentation du calendrier posant problème.